

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 } six mois 14
 } un an 25

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gerant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abrevoir, 25 (coin de la rue Nain).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAT, LAFFITE-BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 21 Décembre 1867

BULLETIN.

La discussion générale sur la nouvelle loi militaire a commencé jeudi au Corps législatif. MM. Jules Simon, Jérôme David, Latour Dumoulin ont pris tour à tour la parole.

La Chambre italienne votera peut-être aujourd'hui sur la question romaine — après quinze jours de discussion ! Le ministre Menabrea accepte en principe le vote de Rome capitale.

S'il en faut croire des informations du Journal de Paris, notre ambassadeur à Florence, dans une entrevue avec le général Menabrea, aurait déclaré que, si de nouvelles tentatives contre Rome se produisaient, comme semblait le faire craindre l'attitude actuelle du parti d'action, les troupes françaises ne seraient pas longtemps sans occuper non plus seulement Rome et Civitta-Vecchia, mais tout le territoire pontifical.

Nous laissons au Journal de Paris la responsabilité de ce renseignement, ajoute l'Union ; en tout cas, une pareille déclaration serait en tout conforme au vote du 5 décembre et ne pourrait qu'être ratifiée par la majorité.

Les journaux anglais publient la dépêche suivante :

St-Petersbourg, 17 décembre. « L'Invalide russe d'aujourd'hui publie un article sur la correspondance diplomatique relative à la politique générale de l'Europe et comprise dans une série de Notes du 24 février 1866 au 9 octobre 1867.

« L'Invalide fait remarquer que le Livre jaune ne contient aucun document constatant le rapprochement qui s'était opéré entre la France et la Russie, et qui avait abouti à la déclaration collective des quatre grandes puissances (France, Russie, Italie, Prusse).

« L'Invalide insiste ensuite sur les oscillations de la politique de la France et de l'Autriche. Le gouvernement français

a complètement adopté, dit-il, la politique de l'Autriche dans la question d'Orient, en Allemagne et en Italie. Une pareille alliance condamnerait en principe les chrétiens à retomber dans leur ancien esclavage sous la domination turque : elle a pour but d'arrêter le développement de la Confédération de l'Allemagne du Nord, l'unité de l'Italie, le développement indépendant des populations slaves, et de faire revivre artificiellement les prétentions des Polonais. Si cette politique n'est pas abandonnée, elle convertira la paix armée actuelle en une guerre sérieuse. »

J. REBOUX.

LA LOI MILITAIRE AU CORPS LÉGISLATIF.

Est-ce qu'au début d'une discussion qui touche aux intérêts les plus sacrés de la famille, de la population, de l'Etat, il n'eût pas été de mise de placer, hors de toute controverse, le patriotisme des orateurs, à quelque nuance qu'ils appartiennent ?

Quand la France est en danger, il n'y a qu'un cri et qu'un élan : sauver l'honneur, mourir pour l'indépendance du pays.

Nous faisons, nous, assez d'estime de nos adversaires, pour leur accorder, dans leurs pensées qui nous froissent le plus, la loyauté d'une intention pure et dévouée au bien de la patrie commune. Pourquoi ne nous rendraient-ils pas pareille justice ?

Ceci soit dit à l'adresse de quelques esprits intolérants auxquels M. le baron Jérôme David nous a paru beaucoup trop disposé à faire appel. De tous les procédés de controverse, ce serait le pire : il faut, dès le principe, le mettre au ban d'un débat qui veut rester digne et qui en a besoin : car la France est attentive, et elle exige qu'on traite, avec la liberté, la franchise et le respect qui lui sont dus, une loi d'où dépendent sa sécurité, sa prospérité et sa force.

Il n'y a personne qui conseille de désarmer la nation, surtout en face des éventualités redoutables où la politique a su la réduire. Il n'y a que des législateurs animés d'une émulation généreuse pour chercher et trouver le moyen le

plus sûr et le moins lourd de lui conserver son rang, de lui rendre sa prépondérance et de sauvegarder sa dignité et son honneur.

Les meilleurs amis du pays sont ceux qui lui disent la vérité et non ceux qui le flattent, comme l'a rappelé avec infiniment d'à-propos M. Latour du-Moulin : « Pessimus genus inimicorum, laudantes. » Le mot est de Tacite, et Tacite n'est redevenu que trop notre contemporain.

Ce n'est pas, du reste, à M. Jules Simon que ce reproche sévère, mais juste, pourrait s'appliquer. Sauf certaine recherche fâcheuse de popularité, il n'est pas adulateur. Sa critique est ferme, vigoureuse, souvent pleine de sens, généralement inspirée par des sentiments élevés.

Nous aurons droit toutefois de nous étonner qu'il n'ait pas pose, ainsi que le comportait la discussion générale, la question préliminaire de la politique. Quel est donc l'état de l'Empire, quelle est la situation de notre pays, vis-à-vis de ses voisins, de ses rivaux, peut-être de ses ennemis, pour qu'une réorganisation de l'armée soit nécessaire et que cette réorganisation exige des sacrifices de la nature de ceux qu'impose le projet ?

Là est le vrai terrain. « Donnez-nous de bonne politique, » peut-on dire avec autant de vérité que le baron Louis, et nous vous donnerons nous-même de « bonnes finances, » mais une « bonne armée, » M. Simon a effleuré, à la fin de son discours, cette question vitale : il l'a trop vite abandonnée pour se tenir dans une vague invocation à la liberté. Les maîtres de la parole, les vrais hommes d'Etat la reprendront, il y faut compter.

D'ailleurs, une fois entré dans l'examen de la loi, M. J. Simon, nous ne faisons point difficulté de le reconnaître s'est établi « in medias res, » comme dit l'orateur romain.

Hommage rendu à la puissance de l'opinion qui a heureusement fait avorter les plans primitifs et qui se ménage encore de nouvelles victoires ; tableau vrai de l'impression produite, dans les campagnes comme dans les ateliers, par cette conviction qu'il « n'y aura plus de bons numéros ; » demande équitable et légitime d'une définition exacte de ce qu'est le « temps de paix » et le « temps de guerre ; » ce sont là des points très saillants de cette remarquable harangue.

Le principal, celui qui a été traité avec une rare supériorité, c'est le péril que ferait courir à la morale, à la famille, à

la population, l'interdiction du mariage pendant les années de la « réserve. »

M. Jules Simon a le malheur de n'être pas chrétien : sans quoi il eût trouvé des accents bien autrement éloquents encore pour dénoncer les maux dont le recrutement est une cause redoutable, mais non pas la seule. Si les vieilles mœurs sont en décadence, si le nombre des enfants naturels augmente et si celui des enfants légitimes diminue, si les mariages semblent frappés d'infécondité, combien l'affaiblissement des croyances religieuses, combien le détestable progrès du malthusianisme pratique n'y contribuent-ils ? C'est une plaie qui arrache des gémissements à l'apostolat et qui épouvante le moraliste catholique.

Le célibat forcé de l'armée entre aussi pour sa part dans ce triste bilan qui se traduit par la dépopulation, par la dégénérescence de la race et par l'abaissement de la moralité publique. Tout ce qu'un philosophe peut dire, M. J. Simon l'a dit. L'opinion de la Chambre, et plus encore, l'opinion du pays lui en sauront gré, tout en allant au delà même de ses appréhensions et de ses alarmes.

Il a eu aussi beaucoup d'autorité quand il a dénoncé le caractère injustifiable de rétroactivité dont sont frappées les dispositions relatives à la garde nationale mobile. Ce n'est pas là une des moindres inquiétudes ni une des moindres réprobations que soulève le projet de loi.

On le voit, nous sommes d'une impartialité non suspecte pour M. J. Simon. Il est des « dix sept », pourtant ; mais l'énergie de nos blâmes contre cette aberration déplorable chez un esprit distingué, ne donne que plus de liberté à nos suffrages en faveur d'une attitude meilleure et plus saine dans un débat d'un autre ordre.

Il nous faut savoir gré à M. Latour-du-Moulin de ses efforts, qui n'ont été ni sans courage, ni sans mérite. Les interruptions que nous révèle le « compte rendu » en font foi. Elle lui ont, du reste, donné l'occasion de dire un mot vrai et utile : Ayez d'excellents cadres et au besoin « encadrez-y » les jeunes soldats.

Ce n'est point l'avis du baron Jérôme David. Il aime particulièrement le vieux soldat, le « soldat de dix ans », et il en voudrait beaucoup. A notre sens, il lui en faudrait trop et nous espérons bien que le Corps législatif ne les lui accordera pas.

Il a dit vrai, toutefois, en revendiquant pour les armées de la monarchie la gloire d'avoir sauvé le territoire sous la République. Il n'a pas songé, que c'était, non la « conscription », mais le service

volontaire qui avait recruté ces bandes victorieuses.

Les temps sont changés : aujourd'hui avec des cadres solides, avec le perfectionnement de l'artillerie, avec la simplification du maniement des armes à tir rapide, une recrue fait vite un bon soldat.

De grâce, qu'on n'oublie pas tout ce qu'a accompli notre belle et brave armée ! Telle qu'elle est, avec une facilité plus grande d'ouvrir ses rangs, elle suffit à tout pour la guerre extérieure.

En cas de lutte suprême, en cas d'invasion, la France se lèverait tout entière ; et c'est à coups de fourches qu'elle chasserait l'étranger !

Aussi, nous l'avouerons, les apologies que M. le baron David a essayées au profit du projet de la commission ne nous ont nullement touchés. Il a plaidé, non sans habileté, les « circonstances atténuantes ». Le sentiment public, jury éclairé et sévère, ne se rendra pas aux séductions de la plaidoirie.

En somme, cette première séance s'est marquée plutôt par des escarmouches assez brillantes que par de véritables engagements. Affaires de tirailleurs ; attendons le gros de l'armée et la réserve. (Union) HENRY DE RANCIÉY.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix

Paris, 19 décembre. C'est aujourd'hui que s'est ouverte au Corps législatif la discussion du projet de loi sur l'armée. On croit qu'elle durera quinze jours environ, c'est-à-dire qu'elle remplira encore une huitaine de séances après les fêtes de janvier ; toute l'attention du public se concentre sur les débats qui vont modifier profondément notre organisation militaire.

Le Sénat a dû s'occuper aujourd'hui d'une pétition relative à l'abolition de la peine de mort ; on se rappelle que la question discutée l'année dernière déjà fut écartée par l'ordre du jour. Nul doute qu'il n'en soit de même cette année.

Les nouvelles de l'étranger sont sans intérêt ; le Parlement italien continue ses débats, et nous apprenons que le cabinet de Florence pousse avec une extrême activité ses préparatifs militaires. On dit même qu'il vient de faire une commande de 400.000 fusils Chassepot. Ce chiffre est sans doute exagéré.

On regarde toujours comme probable et prochain le rappel de M. Nigra ; pro-

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX. DU 22 DÉCEMBRE 1867.

— 18 —

LA CHASSE AU RUBAN

CHAPITRE XIV.

OU L'ON REVOIT LE NOYÉ DU PONT DE L'ALMA.

(Suite — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 20 décembre).

— Non, un instant, Dubois, » reprit Louise, qui penchait sa tête sur sa main, resta profondément pensive.

Georges lisait sur son charmant visage tous les reflets de la lutte cruelle qui se livrait en elle.

« J'ai juré sur un lit de mort qu'il ne me verrait plus, » murmura-t-elle au bout de quelques instants ; oh ! ma mère, me demandez-tu donc encore ce dernier sacrifice ? depuis si longtemps là-haut n'as-tu pas pardonné ?...

« Lui aussi cependant il est malheureux, il souffre ; naguère il a voulu se tuer.

— Louise, vous pouvez être heureuse sans manquer à votre serment.

— Oh ! parlez, que puis-je faire ?...

— Entrez ici, dans ce cabinet ; en écartant légèrement le rideau de la porte, vous pourrez voir sans être vu.

— Merci, monsieur Georges, il y a si longtemps que mes yeux ont soif de sa vue ; va le chercher, mon bon Dubois.

La jeune fille, à ces mots, se dirigea vers le cabinet ; sur le seuil elle se retourna, recommandant d'un signe le silence à Montbrun, puis elle referma la porte sur elle.

Dubois, au même instant, annonçait M. de Baranville.

C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans ; mais ses cheveux déjà tout blanchis vers les tempes lui donnaient davantage ; sa taille élevée s'affaissait légèrement sous l'empire d'un douloureux abattement répandu sur son visage.

Toute sa personne respirait un grand cachet de distinction, son regard profond disait la bonté sous la mélancolie, il suffisait d'un instant d'examen pour deviner qu'une âme ulcérée, souffrante, habitait ce corps déjà fatigué.

Comme le jour où Montbrun le retira des flots, M. de Baranville était entièrement vêtu de noir.

Il s'avança vers Georges, qui s'était levé pour le recevoir :

« Ce nom, lui dit-il, en lui montrant la carte restée dans les mains du jeune homme, vous est-il inconnu ?...

— C'est la seconde fois qu'il frappe mes yeux.

— Où donc l'aviez-vous vu déjà ?

— Je pourrais, en cherchant, retrouver sur ce bureau une carte pareille.

— Veuillez excuser, monsieur, mon indiscretion que vous comprendrez tout à l'heure ; de qui la tenez-vous ?

— Je l'ai trouvée dans un portefeuille que je vais vous remettre, car il vous appartient sans doute.

— Vous m'aviez donc déjà rencontré ?

— Une seule fois, si je ne me trompe, mais la lueur incertaine d'un bec de gaz n'éclairait que si vaguement vos traits, que je ne suis pas bien sûr de les reconnaître.

— Achevez, de grâce, monsieur.

— C'était un soir, voici de cela quelques semaines, du pont de l'Alma, je vis tomber un homme dans la Seine. Je me précipitai et fus assez heureux pour l'aider à regagner le rivage.

— Enfin, c'est donc bien vous !... Cette fois je ne me suis pas encore trompé ! s'écria M. de Baranville, qui serrait les mains de Georges entre les siennes. Je vous retrouve enfin, monsieur Montbrun, car je n'avais point oublié votre nom, mais votre adresse.

« Retenu quelques jours au lit, dès que

je fus sur pied, je me mis à votre recherche ; malheureusement, comme je viens de vous le dire, je ne me souvenais plus de votre adresse ; je consultai l'almanach et pris note de tous les Montbrun qu'il contenait ; vainement je me suis présenté chez eux, mon généreux sauveur semblait toujours me fuir.

« Tout à l'heure enfin, poussé par un secret sentiment, je me rendis au ministère des affaires étrangères et parcourus la liste du personnel ; parmi les attachés d'ambassade se trouvait le nom de Montbrun ; je cours à l'adresse indiquée et j'ai le bonheur de voir toutes mes démarches couronnées d'un succès dont je commençais à désespérer. »

En achevant ces mots, M. de Baranville promena ses regards sur tout ce qui l'entourait ; une sorte de désappointement se peignit sur son visage.

« Ce que je craignais arrive, le luxe qui vous entoure m'apprend que je ne puis, monsieur, vous offrir que stériles remerciements pour prix du service que vous... avez cru me rendre.

— Que j'ai cru vous rendre ?...

— Vous êtes jeune, heureux sans doute, et ne pouvez par conséquent comprendre combien la vie peut peser parfois.

« Peut-être me croirez-vous à peine quand je vous aurai dit que le dernier, le faible lien qui me rattachait à la terre se brisa aujourd'hui. »

L'oreille attentive de Montbrun saisit derrière la porte du cabinet un léger bruit que M. de Baranville n'entendit pas.

« Oh ! monsieur, que dites-vous ? ces funestes pensées... »

— Puissent Dieu vous épargner toujours les affreux tourments qui flétrissent ma vie !... Le but qui m'amenaient ici n'a plus de raison d'être, et la dernière consolation que je pouvais espérer ici-bas me manque elle-même.

« Peut-être, me disais-je, mon sauveur est-il pauvre, en butte aux tiraillements pénibles d'une situation précaire ; je veux en partant, lui laisser ma fortune ; tous mes chagrins, du moins, auront fait un heureux.

« C'était encore, je le vois, trop d'ambition, la fortune vous sourit, et je dois, en partant, rester votre débiteur. »

La voix de M. de Baranville trahissait l'amertume dont son cœur était noyé.

« Merci donc à vous cependant, monsieur, pour le noble élan qui vous jeta au travers de ma destinée. Ce n'est pas votre faute si votre dévouement s'est trompé, et si, croyant m'être utile, vous n'avez fait que prolonger une vie misérable et sans but ; mon dernier regret sera de ne pouvoir m'acquitter envers vous.

— Vous le pouvez au contraire, et sur-le-champ.

— Parlez, qu'attendez-vous de moi ?